

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1966)

Rubrik: Proche et Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à verser. Cette Commission, qui s'est réunie les 17 et 18 juin 1966 au siège du CICR, a admis 81 des cas qui lui ont été soumis.

Hongrie

Du 4 au 11 juillet 1966, une mission du CICR composée de M. Jean-Pierre Maunoir, délégué, et du Docteur Félix Züst, délégué-médecin, s'est rendue à Budapest pour y préparer, en collaboration avec la Croix-Rouge hongroise, les dossiers d'un nouveau groupe de 36 victimes d'expériences pseudo-médicales.

Ces cas ont été examinés en novembre par la Commission neutre d'experts mentionnée plus haut. Le Président de la Commission était M. William Lenoir, Juge à la Cour de Justice de Genève, qui a succédé à ce poste au professeur Jean Graven. Il était assisté du Dr Alex Muller, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève, et du Dr Silvain Mutrux, sous-directeur médical de la clinique psychiatrique de Bel-Air. La Commission a accepté 34 des cas qui lui ont été soumis.

Cette action, où le CICR tient son rôle d'intermédiaire neutre, a débuté en 1961. A fin 1966, elle avait permis de transmettre une assistance financière à 586 victimes d'expériences pseudo-médicales en Pologne et en Hongrie.

Le total des sommes versées atteignait 18.725.000 marks.

5. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Fédération de l'Arabie du Sud

Poursuivant l'activité qu'il avait été chargé d'exercer dans la Fédération de l'Arabie du Sud, M. André Rochat, délégué du CICR, s'est rendu à plusieurs reprises à Aden.

Au cours de cinq missions qu'il y a effectuées, du mois de mai au mois de novembre 1966, le délégué du CICR a pu, grâce aux facilités que les autorités locales lui ont accordées, visiter les établissements pénitentiaires où étaient détenues les personnes arrêtées en raison des événements.

Les visites dans ces lieux de détention se répartissent comme suit :

- 5 visites à la prison centrale d'Al Mansura
- 3 visites au pénitencier de Fort-Morbut
- 1 visite au centre militaire de « Singapour »
- 1 visite au K.B.H. Hospital

Lors de ces visites, le délégué du CICR s'est longuement entretenu avec les détenus de leur traitement et des conditions matérielles de leur détention.

M. André Rochat a chaque fois fait part aux autorités détentrices des constatations faites dans les établissements visités et il s'est efforcé d'obtenir les améliorations qu'il jugeait nécessaires dans le traitement des détenus.

Simultanément, et pour faciliter le règlement de divers problèmes humanitaires, le délégué du CICR a établi des contacts avec les familles des détenus, de même qu'avec les groupements d'opposition dont se réclamaient ces derniers.

Yémen

L'accord de cessez-le-feu conclu à Djeddah durant l'été 1965 avait permis au CICR d'envisager de mettre progressivement un terme à l'importante action qu'il avait engagée au Yémen, tant sur le territoire de la République Arabe du Yémen que dans les zones occupées par les forces royalistes.

Cependant, lorsqu'au cours des premiers mois de 1966 les hostilités reprirent avec une intensité accrue, le Comité fut bien obligé de maintenir sa présence dans ce pays et de prolonger une partie de ses actions médicales et de secours matériels, au Nord comme au Sud.

Activité médicale. — Le CICR a poursuivi en République yéménite, pendant quelques semaines encore, l'action qu'il avait déjà entreprise en 1965. Ayant constaté une pénurie quasi totale de soins médicaux dans certaines régions, il a estimé, en effet, qu'un prolongement du mandat de deux équipes médicales était justifié. Tenant compte des besoins les plus urgents qui lui étaient signalés,

il décida, au début du mois de janvier, de déplacer l'une d'elles à Zehid, localité située dans la plaine côtière entre la mer Rouge et la chaîne des montagnes yéménites. La seconde équipe fut installée à Beit-el-Fagih, à trois heures de piste au sud de Hodeida, dans le même secteur.

Ces deux équipes médicales ont dispensé, pendant plusieurs semaines, les soins nécessaires à la population civile atteinte des différentes maladies existant à l'état endémique dans ces régions, où il n'y avait jamais eu de médecins.

Quant à la région du Yémen occupée par les forces royalistes, on se souviendra que le CICR disposait à Uqd d'un hôpital de campagne constitué par un bloc opératoire, dit « clinobox ». Ce dernier, lors du repli de l'hôpital à la fin 1965, fut acheminé, non sans difficulté, vers Najran, localité frontière sur territoire séoudien. Dès son arrivée, le « clinobox » du CICR, transformé en clino-dispensaire, connut une grande activité. Les fiches médicales établies par le médecin qui en assurait le fonctionnement ont, en effet, montré qu'en 37 jours plus de 1.000 personnes avaient bénéficié de consultations et de soins gratuits. En plus de la population civile nécessiteuse yéménite qui affluait à ce centre médical, de nombreux Séoudiens y furent également accueillis.

Conformément au plan de désengagement qu'il avait précédemment arrêté, le CICR mit fin, le 3 février 1966, à l'activité de ce clino-dispensaire. Ses tentatives pour en assurer la reprise par une autre organisation ayant échoué, il décida de remettre cette installation aux responsables royalistes contrôlant ce secteur, dans l'espoir que ceux-ci trouveraient les moyens d'en continuer l'exploitation au profit des populations placées sous leur autorité.

Parallèlement, la dernière équipe médicale du CICR, qui œuvrait encore dans le Jauf, au nord du Yémen, fut à son tour rappelée.

Ainsi, à fin février, le CICR croyait-il mettre un terme à son action dans ce pays.

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler combien l'action médicale entreprise en faveur des victimes du conflit yéménite, de novembre 1963 à février 1966, a été onéreuse. Le coût total de cette opération s'est en effet élevé à plus de 5 millions de francs suisses, alors que les contributions des Sociétés nationales de la

Croix-Rouge et des gouvernements qui, par leurs dons, avaient bien voulu participer à cette assistance humanitaire, ne se sont élevés qu'à 2.600.000 francs. Cette action médicale s'est donc soldée par un déficit de 2.400.000 francs.

Quelques mois plus tard, les hostilités connaissant une intensité nouvelle, le CICR, après avoir constaté une fois de plus que les populations du Yémen du Nord demeuraient privées de tous soins médicaux, décida, dans le courant de l'été, de reprendre son assistance. A cet effet, il envoya immédiatement deux premières équipes, composées chacune d'un médecin et de deux infirmiers, personnel recruté, comme par le passé, par la Croix-Rouge suisse.

Ces deux équipes arrivèrent sur place dans le courant du mois d'août et furent placées dans le Jauf, à des endroits proches des zones de combats. Elles eurent à faire face, dès leur arrivée, à un travail considérable, recevant et traitant 50 à 100 blessés et malades quotidiennement.

Mais, très vite, le CICR dut se rendre à l'évidence qu'il y avait d'autres besoins, tout aussi graves et urgents, dans d'autres régions du Nord, atteintes par les opérations militaires et durement touchées par la recrudescence des combats et des bombardements. Il décida donc d'élargir son assistance en portant à quatre le nombre des équipes médicales destinées à secourir les victimes de ce conflit.

Le financement de cette opération lui ayant, entre-temps, été assuré par quelques contributions gouvernementales spéciales, le CICR put, sans tarder, décider le départ des deux équipes supplémentaires.

Bien que cette seconde action n'ait pas été comparable à la première — constituée surtout par l'hôpital de campagne installé dans le désert — elle n'en a pas moins revêtu un caractère d'une grande importance. La présence de ces quatre équipes dans les zones avancées, où elles étaient particulièrement exposées et pratiquement livrées à elles-mêmes, n'a pas été sans poser des problèmes ardu et complexes au CICR. Il convenait, en effet, d'organiser leur transport jusqu'au lieu de leur implantation, de trouver les moyens d'assurer leur liaison régulière avec la délégation du CICR, de les ravitailler en vivres et en médicaments, et enfin de veiller à leur sécurité. A cet effet, on dut mener, jour

après jour, des démarches de tout ordre, afin que ces équipes reçoivent le soutien et la protection sans lesquels elles n'auraient pas pu subsister. Aussi, le renforcement du dispositif de la délégation du CICR dans cette région se révéla-t-il indispensable.

Il convient donc de rendre hommage au courage, au dévouement et à l'idéal humanitaire qui ont animé le personnel de ces équipes médicales dans l'accomplissement de leur difficile mission, les obligeant à travailler et à vivre dans des conditions sommaires et souvent dangereuses.

Secours alimentaires et vestimentaires. — Au mois de janvier, le CICR a acheminé vers Sanaa, capitale de la République Arabe du Yémen, un important lot de secours (vestons, draps de lits et cigarettes), qui fut remis au Centre de l'OMS à Hodeida et à la clinique infantile de l'OMS à Sanaa. Cette aide devait ensuite être distribuée à de nombreuses familles nécessiteuses, ainsi qu'à l'école des orphelins de la capitale républicaine. Une partie de ces secours fut aussi envoyée à Dhamar, Ibb et Taïz.

Le CICR a également réparti entre les différents centres hospitaliers un don de 18 tonnes de vêtements et médicaments que la Croix-Rouge suédoise avait envoyé à Sanaa. Enfin, la distribution régulière de secours (lait, fromage, savon) à la population civile de la capitale, assurée depuis deux ans par le CICR, s'est poursuivie jusqu'au début de 1966.

Lorsque les hostilités reprirent, la situation se révéla particulièrement critique dans le Nord du pays. En présence des rapports alarmants de son délégué et des demandes pressantes d'assistance que lui adressèrent les autorités exerçant le pouvoir dans cette région, le CICR fut amené à réexaminer les moyens de remédier, dans la mesure de ses possibilités, à cette soudaine aggravation de la situation politique et militaire.

Dans cet esprit, il voua une attention particulière à l'étude d'un programme alimentaire d'urgence en faveur de la population civile qui se trouvait dans un état voisin de la famine.

Sur la base des propositions qui lui avaient été faites par les gouvernements et organisations disposés à fournir cette aide alimentaire, le CICR s'est déclaré prêt à assurer l'exécution du programme envisagé, étant entendu que celui-ci devrait s'adresser

à l'ensemble de la population yéménite nécessiteuse, tant au Nord qu'au Sud.

Les négociations engagées aux fins d'obtenir l'accord de toutes les parties intéressées à l'exécution de ce programme n'aboutirent pas au résultat escompté, l'assentiment des autorités de Sanaa n'ayant pu être obtenu.

Entre-temps, la FAO, qui, de son côté, avait reçu une demande d'assistance émanant cette fois du gouvernement républicain, sollicitait à son tour le concours du CICR pour distribuer les secours qu'elle avait accepté de fournir. Cette organisation dut finalement renoncer à agir avec la collaboration du CICR, les autorités de Sanaa ayant maintenu leur refus à toute action qui s'étendrait à l'ensemble du pays. On comprendra donc que, dans ces conditions, le CICR, en fin de compte, ait dû abandonner l'étude du programme envisagé.

Le Comité a néanmoins encore poursuivi ses efforts pour tenter d'obtenir les appuis financiers et matériels qui lui auraient permis d'apporter son assistance dans le Nord, où les besoins de la population civile n'avaient toujours pas été couverts. Les ultimes tentatives faites dans ce sens restèrent aussi sans succès. Il est évident que, sans les concours qu'il avait vainement recherchés, le CICR n'était pas en mesure d'entreprendre une action dont l'ampleur excédait incontestablement ses possibilités, puisqu'il s'agissait de ravitailler la quasi-totalité de la population.

Assistance aux prisonniers. — Durant les mois de janvier et février, les délégués du CICR entreprirent d'ultimes démarches en faveur des quelques prisonniers de guerre qui étaient encore détenus à Sanaa. Ils ont également rendu visite aux détenus politiques incarcérés dans cette ville, ainsi qu'aux dames de la famille royale qui y étaient aussi retenues.

Avant leur départ, les délégués du CICR ont encore obtenu l'autorisation pour 35 personnes de quitter le Yémen pour rejoindre leurs familles à Djeddah.

Par la suite, les combats ayant repris, le CICR a continué à apporter son assistance traditionnelle aux prisonniers militaires et civils. Cette présence fut assurée par des missions temporaires du délégué du CICR affecté à ce secteur.